

Département
Essonne
Canton
Mennecy
Organisme
CCAS de CHAMPCUEIL

COMPTE RENDU
SÉANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 17 DECEMBRE 2020

Date de convocation :
7 décembre 2020

Nombre de membres
en exercice : 17

Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à quinze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame GROSBOIS Maryse, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : JACQUET Sandrine, GROSBOIS Maryse, QUINTO Jean-Luc, TROUBLÉ Céline, BUSSEAU Michelle, CHARBONNEL Séverine, ALDEGUER Pierre, CESAR Martine, COUTURIER Georgette, KELTZ Odile, LEFEVRE Andrée, MAUGOURD-DUPORTET Marie-France, VIRLY Marcelle.

Etaient absents excusés :

Madame MANI Sandrine ayant donné procuration à Madame GROSBOIS Maryse
Madame CAYEUX Nathalie ayant donné procuration à Madame CHARBONNEL Séverine
Monsieur LE PORHIEL Frédéric
Madame MOURLAN Nathalie

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame TROUBLÉ Céline

Ordre du Jour :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 2 septembre 2020
2. Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2020
3. Aides diverses
4. Questions diverses
 - Point sur la distribution des colis de Noël
 - Questions déposées au CCAS.

Madame GROSBOIS Maryse ouvre la séance à 15 h 30.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

VU le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, modifié par décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, modifié par décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004, et modifié par décret n° 2016-824 du 21 juin 2016,

Après présentation du compte rendu de la séance du **2 septembre 2020**.

⇒ **Sur la proposition de la Vice-Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS** après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTÉ le compte rendu de la séance du 2 septembre 2020.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame la Vice-Présidente informe que lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2020 a été voté le budget du CCAS.

Celui-ci doit être modifié pour prendre en compte les dépenses suivantes :

- Réajustement de la cotisation Urssaf pour l'année 2020.

En conséquence, le budget primitif doit être modifié comme suit :

Fonctionnement-Dépenses

- Compte 6451 – cotisations à l'URSSAF+ 10,00 €
- Compte 022 – dépenses imprévues – 10,00 €

⇒ **Sur la proposition de la Vice-Présidente, le Conseil d'Administration du CCAS**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTÉ la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2020.

3. AIDES DIVERSES

Non communicable

4. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la distribution des colis de Noël

La distribution par secteur est annoncée.

Elle se fera uniquement le samedi 19 décembre 2020.

Les bénéficiaires ont été informés du passage.

Il sera distribué des masques et des gants à chaque distributeur.

Par ailleurs, dans chaque sac individuel, il y a un colis ainsi qu'un sac de 10 masques sanitaires.

- Madame VIRLY Marcelle demande si l'assemblée peut être informée du suivi des dossiers d'aide sociale traités par le CCAS

En cas de retour des personnes concernées, il n'y a aucun problème d'en rendre compte lors des séances du Conseil d'Administration. Mais il arrive généralement que les personnes ne reviennent pas vers le CCAS pour informer qu'elles n'ont plus besoin d'aide financière.

Madame CESAR Martine informe que lors d'une réunion, la MDS avait promis de tenir la commune au courant du suivi des dossiers. Madame la Vice-Présidente répond que la MDS le fait.

- Distribution de Ballotins de chocolat, aux résidents de Séréna

Après débat, le Conseil d'Administration ne souhaite pas en distribuer aux personnes âgées compte tenu du contexte sanitaire, qui empêche de les rencontrer. Cette distribution sera remise par exemple à Pâques.

- Association « Les petits frères des pauvres »

Madame VIRLY Marcelle demande pourquoi les bénévoles de l'association n'ont pas connaissance des personnes isolées.

Les dites personnes ne souhaitant pas forcément de l'aide.

La distribution des colis permettra de recenser ceux qui souhaiteraient de la visite ou une aide quelconque.

- Association « le Panier solidaire »

Plusieurs membres du CCAS (Mesdames CÉSAR Martine, VIRLY Marcelle et KELTZ Odile) ont participé à la collecte de la banque alimentaire. Madame la Vice-Présidente les remercie et indique que Madame LAMOTHE Marie-José, directrice du « Panier Solidaire », a écrit en ce sens.

Les membres du Conseil Municipal des Enfants de Champcueil ont collecté une quinzaine de cartons sur la commune portés directement au « Panier solidaire ».

Ces mêmes enfants ont également collecté des colis de Noël pour les enfants défavorisés qui seront récupérés et distribués par l'association du « Panier solidaire ».

➤ PROCHAINE COMMISSION PERMANENTE

La prochaine commission permanente se tiendra courant janvier 2021 (en rapport avec l'avancement des dossiers d'aide financière).

➤ PROCHAINE COMMISSION DES FINANCES

La prochaine commission des finances se tiendra en février 2021.

➤ **PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La prochaine séance du Conseil d'Administration prévue le 20 janvier 2021 est reportée courant mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la Vice-Présidente lève la séance à 16 h 35.

La Présidente



Sandrine JACQUET